

Les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme



Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté à Paris, au Palais de Chaillot, la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ce colloque présente les avancées des droits de l'Homme depuis 70 ans et leur influence dans l'ordre juridique national, en abordant les aspects historiques et les prolongements contemporains de ce texte fondateur.



vendredi 13 avril 2018

de 14h30 à 17h00

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^e

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

**Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire**
sur le site Internet www.courdecassation.fr



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats
Les attestations de présence sont remises sur demande à l'issue du colloque

14h00 Accueil des participants

14h30 **Propos introductifs**

Bertrand LOUVEL

Premier président de la Cour de cassation

Jean-Claude MARIN

Procureur général près la Cour de cassation

Débats animés par

Bruno Pireyre

*président de chambre à la Cour de cassation,
directeur du service de documentation, des études et du rapport*

15h00 **Présentation historique**

Patrick WACHSMANN

Professeur à l'université de Strasbourg

15h20 **Incidences internationales**

Cécile APTEL

Conseiller principal au haut commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies

Débats avec la salle

16h00 **Incidences en droit français**

Karine GILBERG

Chef du bureau de l'expertise et des questions institutionnelles à la Délégation aux affaires européennes et internationales

Marie-Aimée PEYRON

Bâtonnier de Paris

17h00 **Propos conclusifs**

Richard NARICH

Ancien ambassadeur, secrétaire général de l'association française pour les Nations Unies

17h30 Clôture